

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE (CDOA)

L'an deux mille vingt-quatre, le **mardi 18 juin à 8h30**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 16 avril s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de Ronan LE DELEZIR.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	Président
Mme Marie-José LE BRETON	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	4 ^{ème} Vice-Président
M. Thierry EVENO	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Frédérique GAUVAIN	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

Mme Anne GALLO	1 ^{ère} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	3 ^{ème} Vice-Président
M. Pascal BARRET	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Etaient également présents :

Mme Muriel **HASCOËT** (Directrice)
Mme Juliette **HERRY** (Chargée de mission Révision de la charte)
Mme Morgane **DALLIC** (Responsable du pôle Ressources, Médiation et Cultures)
M. Sophie **GIRAUD** (Responsable du pôle Développement, Aménagement et Transitions).
M. Ronan **PASCO** (Responsable du pôle Mer et Littoral)
Mme Marie **TAVENNEC** (Responsable administrative et financière).

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE (CDOA)

Vu l'article R.313-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
Vu l'article 27.2.2 de la Charte de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, régie par les dispositions des articles 8 et 9 du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural.

A cette fin, elle est informée de l'utilisation au plan départemental des crédits affectés par l'Union européenne, l'État et les collectivités territoriales dans le domaine des activités agricoles et forestières. Elle est également consultée sur le projet élaboré par le préfet pour fixer les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation. Elle est notamment chargée d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière de structures agricoles, d'aides aux exploitants, aux exploitations, aux cultures et aux modes de production.

Présidée par le préfet ou son représentant, elle est composée de représentants des collectivités territoriales, de la production agricole, des propriétaires et des fermiers-métayers, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'artisanat et du commerce indépendant de l'alimentation, des consommateurs, des associations agréées pour la protection de l'environnement, du financement de l'agriculture, ainsi que de personnes qualifiées.

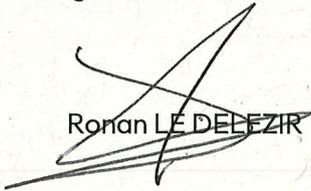
L'article R313-2 du code rural et de la pêche maritime prévoit, alinéa 3, dans sa composition, un président d'établissement public de coopération intercommunale ayant son siège dans le département ou son représentant ou, le cas échéant, le représentant d'un syndicat mixte de gestion d'un parc naturel régional ou de pays.

Le mandat des membres de la CDOA plénière arrivera à échéance le 21 septembre 2024, il convient de renouveler la désignation du représentant du Parc à cette commission et de ses 2 suppléants.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Bureau Syndical décident à l'unanimité de:

- DESIGNER..... Pascal BARRET..... représentant titulaire du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- DESIGNER..... Ronan LE DELEZIR..... 1^{er} suppléant du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- DESIGNER..... Yannick LE BRETON..... 2nd suppléant du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc
Naturel Régional du Golfe du Morbihan,


Ronan LE DELEZIR